

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-10-6-5

Séance du lundi 16 décembre 2024

CONFÉRENCE DU RHIN SUPÉRIEUR - CONVENTIONS RELATIVES AU FONDS JEUNESSE ET AU FONDS SPORT

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MEYER Philippe, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
HAGENBACH Vincent donne procuration à ZELLER Fabienne
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MAURER Jean-Philippe donne procuration à PFEIFFER Pascale
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia

EXCUSEES :

MILLION Lara, TENENBAUM Anne

ABSENTS:

VETTER Jean-Philippe, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2024-3-8-2 du 21 octobre 2024 relative à la décision modificative du budget 2024
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la convention portant sur la reconduction du « Fonds de soutien pour des projets en matière de jeunesse » dans le cadre du groupe de travail « Jeunesse » de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur pour les années 2022-2024,
- VU l'avis de la Commission du Patrimoine et rayonnement alsacien du 28 novembre 2024
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de fonctionnement pluriannuelle d'un montant total de 10 002 € pour le « Fonds de soutien pour des projets en matière de jeunesse » de la Conférence du Rhin Supérieur durant la période 2025 – 2027 ;
- Accorde une subvention de fonctionnement pluriannuelle d'un montant total de 4 666 € pour le « Fonds sport » de la Conférence du Rhin Supérieur durant la période 2025 – 2026, sous réserve du vote du budget en 2025 ;
- Autorise le versement au Regierungspräsidium de Freiburg, gestionnaire du « Fonds de soutien pour des projets en matière de jeunesse » pour le compte des membres de la Conférence du Rhin Supérieur, de la subvention de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des années 2025 à 2027 selon les modalités prévues dans la convention jointe en annexe à la présente délibération, soit 3 334 € par an ;
- Autorise le versement au Regierungspräsidium de Freiburg, gestionnaire du « Fonds sport » pour le compte des membres de la Conférence du Rhin Supérieur, de la subvention de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des années 2025 et 2026 selon les modalités prévues dans la convention jointe en annexe à la présente délibération, soit 2 333 € par an, sous réserve du vote du budget en 2025 ;
- Approuve la « Convention portant sur la reconduction du Fonds de soutien pour des projets en matière de jeunesse dans le cadre du groupe de travail Jeunesse de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur pour les années 2025 – 2027 », jointe en annexe à la présente délibération et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer ;

- Approuve la « Convention portant sur le Fonds sport dans le cadre du groupe de travail Sport de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur pour les années 2025 – 2026 », jointe en annexe à la présente délibération, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer et à y apporter des ajustements mineurs le cas échéant.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P051</i>	<i>O020</i>	<i>P051E21</i>	<i>T94</i>	<i>897-65-657382-041</i>	<i>10 002 €</i>
<i>P208</i>	<i>O013</i>	<i>P208E06</i>	<i>T94</i>	<i>118-65-65748-326</i>	<i>4 666 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>14 668 €</i>

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

2 non-participations au vote

Frédéric BIERRY et Daniel ADRIAN, membres du comité directeur au sein de la Conférence du Rhin Supérieur